



AMENDEMENT #2

La PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION, section 1.1.1 Critères techniques obligatoires de la DDP est supprimé dans son intégralité et remplacer par :

1.1.1 Critères techniques obligatoires

Les soumissions doivent satisfaire à tous les critères techniques obligatoires indiqués ci-dessous. Le soumissionnaire doit fournir la documentation nécessaire afin de démontrer qu'il satisfait à cette exigence.

Les exigences obligatoires sont évaluées selon le simple principe de la réussite ou de l'échec. Si le soumissionnaire ne satisfait à aucune des exigences obligatoires, la proposition sera déclarée **non recevable et ne sera plus prise en considération**. Il faut absolument traiter les exigences obligatoires dans tout processus d'approvisionnement. Chaque critère technique obligatoire devrait être traité séparément.

CRITÈRES OBLIGATOIRES				
Services de révision				
		SATISFAIT	NON SATISFAIT	
			COMMENTAIRES	
O1	<p>Le soumissionnaire doit démontrer que chaque ressource* proposée* a révisé** au moins quatre (4) rappports ministériels sur le rendement (RMR) et/ou rapports sur les plans et priorités (RPP) du gouvernement du Canada comptant au moins 10 000 mots*** au cours des sept (7) dernières années.</p> <p>Pour démontrer qu'il satisfait au présent critère, le soumissionnaire doit inclure, dans un tableau, le nom de la ressource proposée, le nom du rapport et l'exercice financier pour lequel il a été rédigé, la langue dans laquelle la révision a eu lieu, le nom du ministère pour lequel le travail a été effectué et le compte de mots***. Le soumissionnaire doit fournir des ressources pour les services de révision de textes anglais et français et préciser la langue dans laquelle chacune d'elles assurera la prestation de ces mêmes services. Une même ressource peut assurer la prestation de services de révision tant en anglais qu'en français.</p> <p>Chaque RMR ou RPP mentionné doit être appuyé par une référence qui permet de confirmer que les ressources proposées ont assuré la prestation de services de révision et réalisé les rapports décrits dans la proposition.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Nom de la référence 2) Titre 3) Organisation 4) Numéro de téléphone 			



	<p>5) Courriel</p> <p>*Pour l'ensemble de la soumission, il doit y avoir au moins deux (2) et au plus six (6) ressources proposées.</p> <p>**La révision comprend, sans s'y limiter, tout ce qui suit : préciser le sens, améliorer la fluidité, uniformiser le langage du texte et utiliser un langage courant; s'assurer du respect des règles (grammaire, orthographe, ponctuation, etc.), de l'uniformité (abréviations, sources citées, logique, détails factuels, renvois, etc.) et de l'exactitude (corriger ou vérifier les éléments dont l'exactitude doit être assurée [liens Web, chiffres, etc.]); relire le texte pour corriger les fautes dans les éléments textuels et visuels; effectuer un contrôle de la qualité du texte pour que celui-ci réponde aux exigences du Ministère et du Secrétariat du Conseil du Trésor.</p> <p>***Le compte de mots doit être celui de la version anglaise du rapport. Si la ressource proposée a révisé la version française du rapport, le compte de mots fourni doit être celui de la version anglaise (seuls les RMR et les RPP qui comptent au moins 10 000 mots seront jugés valides).</p>			
<p>O2</p>	<p>Le soumissionnaire doit démontrer que chaque ressource proposée* a effectué des lectures parallèles (comparaison entre les versions anglaise et française [Canada]) pour au moins quatre (4) rapports du gouvernement du Canada** comptant au moins 10 000 mots*** au cours des sept (7) dernières années.</p> <p>Pour démontrer qu'il satisfait à ce critère, le soumissionnaire doit inclure, dans un tableau, le nom de la ressource proposée, le nom du rapport et l'exercice financier pour lequel il a été rédigé, le nom du ministère pour lequel le travail a été effectué et le compte de mots de la version anglaise.</p> <p>*Pour l'ensemble de la soumission, il doit y avoir au moins deux (2) et au plus six (6) ressources proposées.</p> <p>**Il peut s'agir des rapports mentionnés au critère O1 ou de tout autre rapport <u>non technique</u> du gouvernement du Canada. Par rapports techniques on entend, sans s'y limiter, les guides, documents ou rapports scientifiques, informatiques, financiers ou opérationnels. Les guides, documents ou rapports techniques ne seront pas jugés valides.</p> <p>***Le compte de mots doit être celui de la version anglaise du rapport.</p>			
<p>O3</p>	<p>Le soumissionnaire doit démontrer qu'au moins une (1) de ses ressources proposées* ont acquis au moins cinq (5) années d'expérience en traduction** (de l'anglais au français [Canada]) de tout rapport du gouvernement du Canada*** au cours des sept (7) dernières années.</p> <p>Pour démontrer qu'il satisfait à ce critère, le soumissionnaire doit inclure, dans un tableau, le nom de la ressource proposée, le nom du rapport et le nom du ministère pour lequel le travail a été effectué</p>			



<p>*Pour l'ensemble de la soumission, il doit y avoir au moins deux (2) et au plus six (6) ressources proposées. **Il peut s'agir de la traduction de parties du rapport ou de modifications qui y ont été apportées (section, phrases ou paragraphes précis), mais pas nécessairement de l'ensemble de son contenu. **Il peut s'agir des rapports mentionnés aux critères O1 ou O2 ou de tout autre rapport <u>non technique</u> du gouvernement du Canada. Par rapports techniques on entend, sans s'y limiter, les guides, documents ou rapports scientifiques, informatiques, financiers ou opérationnels. Les guides, documents ou rapports techniques ne seront pas jugés valides.</p>			
<p>O4 Pour chaque ressource proposée, au moins deux (2) et au plus (6) pour l'ensemble de la soumission, le soumissionnaire doit démontrer au moyen d'un curriculum vitæ (CV) qu'elle a acquis au moins cinq (5) années d'expérience au cours des sept (7) dernières années dans le domaine respectif pour lequel elle est proposée – révision, lecture parallèle et traduction. Le soumissionnaire doit présenter de façon claire les renseignements suivants : le nom du client de la ressource, les rapports ou les documents pour lesquels la ressource a assuré la prestation de services de révision, de lecture parallèle ou de traduction ainsi que les dates (mois) auxquelles la ressource a assuré la prestation de ces mêmes services.</p>			
<p>O5 Point de contact du soumissionnaire Le soumissionnaire doit fournir un seul point de contact pour tous les aspects de la présente demande de propositions. Veuillez fournir les renseignements suivants.</p> <p>Nom : Titre : Numéro de téléphone : Numéro de télécopieur : Courriel :</p>			
<p>O6 Cote de sécurité pour l'ensemble des ressources</p> <p>Toutes les ressources proposées, y compris les autres ressources de l'organisme soumissionnaire susceptibles de participer à la prestation des services décrits dans l'énoncé des travaux, doivent détenir une cote de sécurité valide du gouvernement du Canada de niveau « Fiabilité » à la date de clôture des soumissions. Les renseignements suivants doivent être mentionnés dans la proposition.</p> <ul style="list-style-type: none">• Nom de la ressource proposée• Date de naissance• Numéro de dossier• Niveau de sécurité• Date d'expiration			

Tous les autres termes et conditions demeurent inchangés.